

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de la commune déléguée de Nijon, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

**Présents** : Mmes KOMONS Marie-Laurence – MASSON Odile - JEANMAIRE Anne-Marie – BRIOT Coralie et MM. HASELVANDER Jonathan – BINSFELD Lionel - JEANDEMANGE Claude - BADOINOT David – GUILLERMO Sébastien - MICHEL Raymond – POULAIN Philippe - GURY Patrick - FLORENTIN Jean-Luc.

**Absents excusés** : M. JOLY Julien donne pouvoir à M. POULAIN Philippe  
M. RUIZ Albert donne pouvoir à M. FLORENTIN Jean-Luc  
M. SMET Philippe donne pouvoir à M. GUILLERMO Sébastien  
M. ROSIER Romuald donne pouvoir à M. GURY Patrick

**Absents** : M. BATONNET Flavien

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum est atteint.

Mme JEANMAIRE Anne-Marie est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024 :**

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Urbanisme : avenant n°2 à la convention de mise à disposition des services de l'agglomération de Chaumont pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol : (délibération n°2024-011)**

Vu la convention signée le 07 juillet 2022 entre la communauté d'agglomération de Chaumont, la communauté de communes Meuse-Rognon et la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, relative à la mise à disposition des services de l'agglomération de Chaumont pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol,

Le Maire donne lecture de la proposition d'avenant n°2 à la convention précitée concernant l'article 8 « dispositions financière » qui précise que :

*Le coût du service d'instruction est intégralement pris en charge par les communes bénéficiaires du service et réparti entre elles en fonction du nombre d'actes pondérés par leur degré de complexité et dont le flux moyen annuel a été apprécié en fonction du nombre d'actes délivrés en 2023 pour la seconde année de mise en œuvre.*

*Le détail des dispositions financières qui servent à asseoir la tarification du service constitue l'annexe 1 du présent avenant.*

*Chaque année, son montant sera déterminé sur la base du coût réel constaté au 15 janvier de l'année N+1 sur la base des actes déposés pour l'année N entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant n°2 précité à la convention de mise à disposition des services de l'agglomération de Chaumont pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol, concernant son article 8 « dispositions financières ».

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés et trouvent à s'appliquer pour la durée de l'engagement conventionnel ratifié.

- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant.

### **3. Effacement de créances – budget principal 06499** : (délibération n°2024-012)

Par jugement du 21/11/ 2019, la société Brigade Rurale du Canton de Bourmont a été mise en liquidation judiciaire. Cette société, restait, à cette date, redevable d'une somme de 791,50 €, qui a été déclarée au passif de la procédure. Le Maire informe le conseil que par jugement du Tribunal de Grande Instance de Chaumont, le 12/12/2020, la procédure a été clôturée pour insuffisance d'actif.

Par conséquent, les services de la DGFIP de Haute-Marne demandent à la commune d'admettre en non-valeur cette créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la mise en non-valeur de la créance de la société Brigade Rurale du Canton de Bourmont pour un montant de 791,50 € (sept cent quatre-vingt-onze euros et cinquante centimes) sur l'exercice 2024 du budget principal 06499. Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 6542 « créances éteintes ».

Vote : pour 16, contre 0, abstention 1.

### **4. Assujettissement à la TVA du budget principal 06499 sur les opérations liées à l'activité BOIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024** : (délibération n°2024-013)

Considérant que le montant moyen des recettes liées aux ventes de bois, calculé sur 2 années civiles consécutives, dépasse 46 000 €, le service des impôts des entreprises de Haute-Marne a averti la commune qu'elle était désormais assujettie à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'assujettissement à la TVA du budget principal 06499 pour l'activité BOIS ;

- Demande au SGC de Chaumont de procéder à la création dans Hélios d'un code service « BOIS ».

### **5. Annulation d'un renouvellement de concession au cimetière communal de la commune déléguée de Goncourt – emplacement F23** : (délibération n°2024-014)

Suite à une demande d'un membre de la famille POPULUS Maurice, il convient de régulariser la situation de la concession n°155.

Après présentation du dossier, le maire propose au conseil de reconnaître le caractère perpétuel de ladite concession (n°155), emplacement F23, famille POPULUS Maurice et d'annuler le renouvellement du 13 février 2014 établi à tort, numéroté 255, puis de rembourser la somme de cent cinquante euros (150 €) à Mme MARCHAND Mauricette née POPULUS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'annuler l'arrêté de concession n° 255 portant renouvellement de la concession n°95 puisqu'il s'agit d'une concession perpétuelle (arrêté de concession n°155 antérieur au renouvellement)

- Décide de rembourser Madame MARCHAND Mauricette née POPULUS du montant réglé en 2014, soit cent cinquante euros (150 €).

### **6. Comptes de gestion 2023** : (délibération n°2024-015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et des budgets annexes : service Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Eau de Nijon, Eau et Assainissement Goncourt et Lotissement Goncourt, dressés par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Chaumont, en conformité avec la comptabilité administrative.

### **7. Comptes administratifs 2023** :

Le maire quitte la séance pour la présentation et le vote de tous les comptes administratifs 2023 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

#### **7.1 Budget principal 06499** : (délibération n°2024-016)

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de : + 93 556,77 € en fonctionnement et – 8 667,45 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de clôture de 962 766,68 € (+ 659 400,96 euros en fonctionnement et + 303 365,72 euros en investissement).

Compte administratif 2023 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvé selon les montants précités.  
Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

**7.2 Budget annexe assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 :** (délibération n°2024-017)

Le compte administratif 2023 du budget annexe service assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de : + 8 349 € en fonctionnement et + 228 405,53 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2023 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de clôture de 397 356,10 € (+ 207 087,09 € en fonctionnement et + 190 269,01 euros en investissement).

Compte administratif 2023 du service assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvé selon les montants précités.

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

**7.3 Budget annexe eau de Nijon 06404 :** (délibération n°2024-018)

Le compte administratif 2023 du budget annexe service Eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de : - 2 628,78 € en fonctionnement et + 8 313,54 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2023 de ce budget annexe fait apparaître un excédent de clôture de 31 244,24 € (+ 18 399,29 € en fonctionnement et + 12 844,95 euros en investissement).

Compte administratif 2023 du service Eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvé selon les montants précités.

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

**7.4 Budget annexe eau-assainissement Goncourt 06402 :** (délibération n°2024-019)

Le compte administratif 2023 du budget annexe service eau assainissement de Goncourt de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de : - 801,67 € en fonctionnement et + 1 287,08 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2023 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 95 620,30 € (- 71 997,61 € en fonctionnement et - 23 622,69 € en investissement).

Compte administratif 2023 du budget annexe service eau assainissement de Goncourt de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvé selon les montants précités.

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

**7.5 Budget annexe lotissement Goncourt 06405 :** (délibération n°2024-020)

Le compte administratif 2023 du budget annexe lotissement de Goncourt de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon fait apparaître un résultat d'exercice de - 73 809,83 € en fonctionnement et + 73 448,83 € en investissement.

En tenant compte des résultats reportés, le compte administratif 2023 de ce budget annexe fait apparaître un déficit de clôture de 73 809,83 € (- 73 809,83 € en fonctionnement et 0 € en investissement).

Compte administratif 2023 du budget annexe lotissement Goncourt de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvé selon les montants précités.

Vote : pour 16, contre 0, abstention 0.

## **8. Affectation des résultats 2023 :**

**8.1 Budget principal 06499 :** (délibération n°2024-021)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 103 005,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 11 972,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 303 365,72 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 659 400,96 €.

**8.2 Budget annexe assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 :** (délibération n°2024-022)

Vu le vote par délibération approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 4 670,39 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 4 670,39 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 190 269,01 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 207 087,09 €.

**8.3 Budget annexe eau de Nijon 06404** : (délibération n°2024-023)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe Eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 12 844,95 € ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 18 399,29 €.

**8.4 Budget annexe eau-assainissement Goncourt 06402** : (délibération n°2024-024)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe « eau assainissement de Goncourt »,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 10 700 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 22 520 euros (somme imputée en recettes d'investissement),

Il apparaît un besoin de financement de 11 802,69 € investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution néгатif reporté ligne 001 la somme de 23 622,69 euros ;
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 71 997,61 euros.

**8.5 Budget annexe lotissement Goncourt 06405** : (délibération n°2024-025)

Vu le vote approuvant le compte administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Goncourt »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution reporté ligne 001 la somme de 0 euros ;
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 73 809,83 euros.

**9. Vote des taux des taxes directes locales** : (délibération n°2024-026)

Pas de changement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux de référence pour l'année 2024.

**10. Subventions aux associations** : (délibération n°2024-027)

Le Maire a reçu une demande de subvention de 500 € de l'association Foire Exposition et Animations de Bourmont afin de porter la 3<sup>ème</sup> édition de la course nature qui aura lieu le dimanche 2 juin 2024. Il a reçu également une demande de l'AIDE, le maire précise que la compétence scolaire / périscolaire est une compétence intercommunale. Le FC Prez-Bourmont sollicite la commune pour l'aider à financer l'animation mise en place le 13 juillet au stade de Bourmont (500 €).

L'association Les Pommiers Blancs qui organise fêtes, sorties et séjour à l'intention des résidents de l'Ehpad de Bourmont, et leur offre également des cadeaux personnalisés pour leur anniversaire et pour Noël sollicite une subvention de 500 euros. Le conseil municipal y est favorable, à voir avec la trésorerie de Chaumont si cette subvention peut être prise sur le budget du CCAS ou si elle dépend du budget principal.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, association des Donneurs de Sang : 50 €, amicale des Sapeurs-Pompiers : 350 €, Aînés du Mouzon : 50 €, association Foire Exposition et Animations de Bourmont : 500 €, FC Prez-Bourmont : 500 €.

Le maire rappelle la subvention votée en séance du 19 octobre 2023 : Compagnie Préface pour 2 527 €. Soit un total de 5 177 € affecté au compte 65748.

Les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote. Pour 8, contre 0, abstention 0.

**11. Participation aux divers syndicats** : (délibération n°2024-028)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales, dues pour l'année 2024 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.M.I.V.O.M. du collège de Bourmont : 18 240,00 €
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 490,50 €.

Le Maire rappelle la délibération du 21 avril 2023 décidant de prolonger de 3 ans la location gérance consentie à compter du 04 mars 2020 à Madame Julie Hathier ou à toute société qu'elle pourrait constituer concernant le fonds de commerce de café, débit de boissons à consommer sur place de 4<sup>ème</sup> catégorie, restaurant, vente à emporter, bimbelotterie, débit de tabac et billets de la Française des Jeux, situé 70, rue du Faubourg de France à la commune déléguée de Bourmont.

Il propose d'ajouter à cet avenant une clause d'activité et donne lecture au conseil du projet d'avenant n°1 définitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** d'ajouter au projet d'avenant n°1 la clause d'activité suivante : *prolongation de trois ans de la durée de la location gérance du fonds sus désigné à la condition expresse que dans l'éventualité où Madame Julie Hathier fait connaître à la commune son désir de cesser son activité, celle-ci soit tenue de la maintenir tant que la commune n'aura pas trouvé de successeur.*

Les frais d'acte à la charge de Madame Hathier seront provisionnés à 300,00 euros.

Conformément à la délibération du 21 avril 2023, tous pouvoirs sont donnés au maire pour signer l'avenant n°1 à la location gérance du « Bar Tabac de la Gare » de Bourmont, qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire à Andelot-Blancheville (52).

### **16. Cession de parts sociales à la Caisse d'Epargne** : (délibération n°2024-037)

L'ancienne commune de Goncourt possédait 10 parts sociales à la banque « Caisse d'Epargne Grand Est Europe », représentant une somme de 200 euros (10 parts à 20 euros).

Considérant le rattachement de la commune de Goncourt à la commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le faible montant annuel des intérêts perçus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** la cession des deux cents euros (200 €) en parts sociales détenues initialement par l'ancienne commune de Goncourt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, 12-14 rue Carnot, 51722 REIMS Cedex.

### **17. Vente maison 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont : désistement de M. Pascal Bauwens**

Le Maire rappelle que le conseil a acté par délibération du 19 décembre 2023 la vente à M. Pascal Bauwens de l'immeuble situé 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont. Le compromis de vente signé entre l'acquéreur, la commune et l'agence Arthurimmo de Neufchâteau prévoit un paragraphe « faculté de substitution » qui précise que « la vente par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de l'acquéreur, soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner... ».

M. Pascal Bauwens a informé la commune par l'intermédiaire de l'agence Arthurimmo de sa décision de céder le compromis de vente à Madame Isabelle Smedts.

### **18. Vente maison 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont : nouvel acquéreur** (délibération n°2024-038)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la cession du compromis de vente signé pour l'immeuble situé 13 rue du Faubourg du Vivier à la commune déléguée de Bourmont à Madame Isabelle Julia Nicole SMEDTS, domiciliée 17 C square Prince Léopold, 1020 Laeken (Belgique) ;

- Rappelle les termes de la vente :

- Vente de l'immeuble cadastré AB n°218, dénommé « 13 rue du Faubourg du Vivier », pour 2 a 69 ca.
- Moyennant le prix principal de 14 000 euros duquel il y aura lieu de déduire les honoraires dus à l'agence "Arthurimmo - Virgile Mouillet" à Neufchâteau (88300) 22 rue de France, d'un montant de quatre mille euros (4 000,00 €) TTC, soit un prix net vendeur de DIX MILLE EUROS (10 000,00 €).
- Avec l'obligation pour Madame Isabelle Smedts de réaliser les travaux annoncés dans un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition. A défaut de respecter cette condition particulière, cet immeuble redeviendra propriété de la commune.
- Les frais d'acquisition seront à la charge du nouvel acquéreur.

- Autorise le maire à signer l'avenant au compromis de vente avec l'agence Arthurimmo de Neufchâteau, le nouvel acquéreur Madame Isabelle SMEDTS et le cédant.

Le maire informe le conseil que la contribution au SDIS de Haute-Marne due par la commune pour l'année 2024 s'élève à 30 722,32 €.

## **12. Vote des budgets 2024 :**

### **12.1 Budget principal 06499 :** (délibération n°2024-029)

Budget principal 2024 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 1 343 499,96 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 2 775 056,72 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

### **12.2 Budget annexe assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon 06403 :** (délibération n°2024-030)

Budget annexe 2024 du service Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 285 886,09 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 264 933,40 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

### **12.3 Budget annexe eau de Nijon 06404 :** (délibération n°2024-031)

Budget annexe 2024 du service Eau de Nijon équilibré à 32 876,29 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 29 821,24 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

### **12.4 Budget annexe eau-assainissement Goncourt :** (délibération n°2024-032)

Budget annexe 2024 du service eau assainissement de Goncourt équilibré à 86 259,17 euros de dépenses et recettes de fonctionnement et à 39 668,99 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

### **12.5 Budget annexe lotissement Goncourt :** (délibération n°2024-033)

Budget annexe 2024 lotissement de Goncourt équilibré à 91 809,83 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 10 000,00 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote : pour 17, contre 0, abstention 0.

## **13. Travaux d'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont : attribution du marché de maîtrise d'œuvre :** (délibération n°2024-034)

Après consultation lancée le 11 mars 2024 pour la réalisation d'une maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France à la commune déléguée de Bourmont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de Euro Infra Ingénierie de Chaumont (52) : taux de rémunération 3,48% pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 1 481 947,95 € HT.

- **Autorise** le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toute pièce relative à ce marché.

Le maire informe le conseil qu'une réunion publique pour la présentation du projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont se tiendra mardi 30 avril à 19h à la salle Louise Michel.

Le maire précise également qu'il a sollicité par courrier le président du syndicat intercommunal du Nord Bassigny et son conseil syndical afin de connaître leur position quant à un éventuel changement du réseau d'eau de la rue du Faubourg de France. Le conseil syndical, dans sa séance du 14 mars 2024, demande à la commune d'affiner le dossier et de chiffrer les travaux afin que celui-ci puisse se prononcer. Le maire indique qu'il a obtenu des précisions par notre maître d'œuvre : dépenses prévisionnelles à charge du syndicat pour le changement du réseau de distribution d'eau (200 000 € HT dont 10% d'aléas), dépenses prévisionnelles à charge de la commune pour la défense incendie (15 000 € HT). Le maire en informera le syndicat.

## **14. Travaux d'aménagement de la rue du Faubourg de France à Bourmont : consultation d'établissements de prêts :** (délibération n°2024-035)

Considérant la validation du projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique à la commune déléguée de Bourmont par délibération n°2024-010 du 13 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à consulter des établissements de prêts afin d'obtenir une offre de prêts long terme et/ou court terme pour la phase 1 « aménagement de la rue du Faubourg de France » du projet précité.

Le maire présentera lors d'une prochaine réunion de conseil municipal les offres obtenues.

## **15. Avenant n°1 à la location gérance du Café de la Gare à Bourmont : ajout d'une clause de maintien d'activité :** (délibération n°2024-036)

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville.

### **19. Personnel communal : renouvellement contrat aidé** (délibération n°2024-039)

Le maire informe de la possibilité de renouveler le contrat de M. Philippe Labrude pour 6 mois.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le maire à conclure un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) d'une durée de 6 mois : du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 octobre 2024, d'une durée hebdomadaire de 35h00, ce, sous réserve d'une prise en charge par l'Etat à 50% des 26 premières heures.

Le Maire est autorisé à signer le contrat, la convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

### **20. Questions diverses :**

- Demande d'autorisation de dispersion des cendres : lettre de Mme Isabelle Tourbez née Coulon sollicitant l'autorisation de la commune pour la dispersion des cendres de son père M. Francis Coulon (né à Goncourt) dans le bois situé dans le mont au-dessus de Goncourt. Le propriétaire de ce bois est M. Philippe Larché qui a donné son accord pour la dispersion des cendres sur sa parcelle. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour la dispersion des cendres de M. Francis Coulon sur la commune déléguée de Goncourt.

- Demande de droit de place par Yummy pizza avec électricité : le conseil répond favorablement à cette demande, éventuellement sur le créneau de l'ancien food truck, semaines paires à Goncourt et semaines impaires à Nijon.

- Proposition de concert Taramonium : le maire indique les tarifs demandés par le groupe pour un concert à l'église Saint-Joseph : 600 € pour la prestation musicale + frais de déplacement (A/R) + hébergement 1 nuit + repas du soir + petit déjeuner pour 3 personnes.

Au vu du calendrier des manifestations, le conseil municipal décide de prioriser d'autres projets.

- M. Jean-Marie Sudre informe la commune qu'il souhaite vendre 3 parcelles de bois à proximité de la forêt communale : la commission des bois est chargée d'évaluer l'intérêt d'acquérir ou non ces parcelles.

- Ehpad demande de subvention vélo triporteur : l'Ehpad, en lien avec l'association « Les Pommiers Blancs » a pour projet d'acquérir un vélo triporteur afin de palier à l'isolement des résidents et préserver une vie sociale avec l'extérieur, et sollicité la commune pour les aider à financer ce projet. La commune est favorable à ce projet. Le maire propose d'attendre le retour des autres financeurs sollicités pour définir le montant de la subvention.

- Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Bourmont : le maire informe de la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de Bourmont : lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 16h, mercredi 10h à 12h.

- Eclairage public : M. Binsfeld rappelle que les interventions sur les lampes grillées ou autre motif sont facturées par le SDED 52 d'où la nécessité de regrouper les interventions. De plus, il a été constaté par l'entreprise Régnier de la vétusté sur certains points lumineux qui entraîne des problèmes d'étanchéité et de sécurité. Un courrier sera fait en ce sens au SDED 52.

- Problème chats : M. Jeandemange indique qu'il a reçu un courrier de M. Joël Picaudé concernant la problématique des chats à Nijon qui demande ce qui peut être fait. Une campagne de stérilisation avait déjà été réalisée il y a quelques années, sans résultats. De plus, le coût est très conséquent. Il est souhaitable que les habitants arrêtent de nourrir les chats sur la voie publique.

- Journée citoyenne à Nijon : M. Jeandemange indique qu'il organisera dans l'année une journée citoyenne afin de mettre en valeur le patrimoine (nettoyage de la fontaine, lavoir...)

- Réalisation d'un appentis à Nijon : la valorisation des cèdres de Nijon par la construction d'un appentis suit son cours. Le coût total du projet sera étudié.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,  
Mme Anne-Marie JEANMAIRE



Le Maire,  
Jonathan HASELVANDER

